



## Appel suite à un jugement affaire familiale

Par **roro86**, le **04/01/2015** à **17:15**

Bonjour à tous,

2 enfants et 7 petits enfants se partagent le soutien financier comme obligés alimentaires de la maman en maison de retraite.

l'enfant 1 prend en charge sa part et la part de chacun de ses enfants

l'enfant 2 prend en charge sa part et laisse ses 3 enfants payer chacun leur part.

Pendant 2 ans tout se passe bien mais au renouvellement du dossier auprès du conseil général les 3 enfants de l'enfant 2 refusent de payer.

Un Juge aux affaires familiales est désigné et après un RDV avec chacun sauf l'enfant 2 qui refuse de s'y rendre; le juge rend donc son jugement demandant à l'enfant 2 de prendre en charge sa part et celles de ses 3 enfants

L'enfant 1 lui accepte de continuer comme les 2 premières années de payer sa part et celles de ses enfants.

A la suite de ce jugement l'enfant 2 fait appel.

L'enfant 1 est il obligé d'aller en appel et donc de payer un avocat? Et comment trouver un avocat à moindre coût?